



# MANZIAT INFOS

Journal Municipal Trimestriel - Septembre 2013 - N° 23  
www.manziat.fr

## Station d'épuration

L'implantation de la future station d'épuration, initialement souhaitée à côté de l'actuelle, nous a été refusée. La Direction Départementale du Territoire (DDT) et le Préfet de l'Ain n'autorisent plus aucune construction de station d'épuration en zone inondable. Le choix du terrain était une priorité pour déposer un avant projet de la station avant le 15 septembre 2013 afin d'obtenir des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Après le choix de la centrifugeuse pour le traitement des boues et du traitement tertiaire pour respecter les normes de rejets, la surface minimum nécessaire pour l'implantation de la future station était de 3.000 m<sup>2</sup> environ.



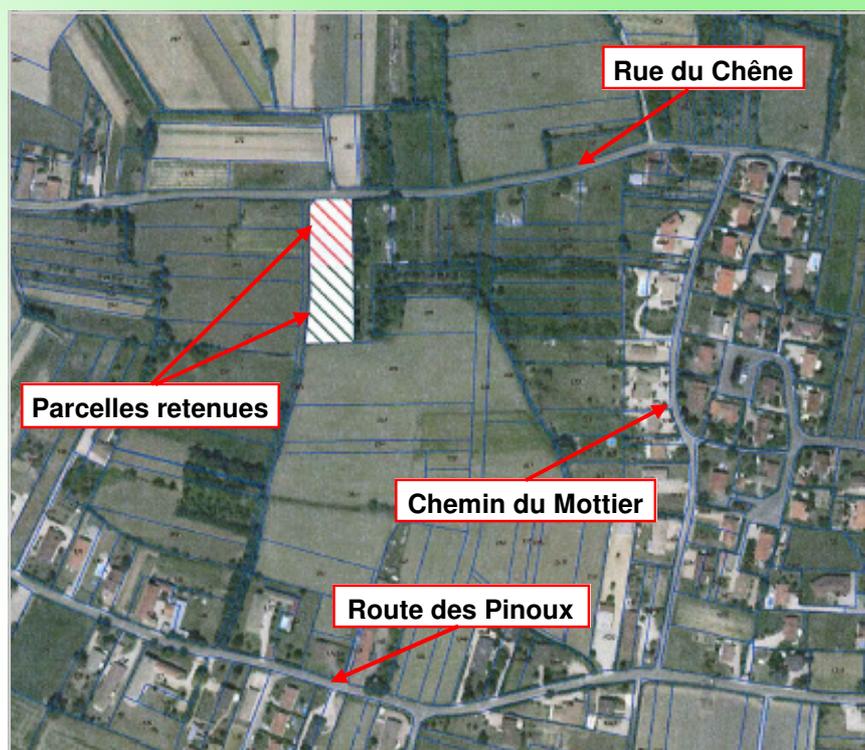
C'est sur les parcelles 222 et 223 section ZK, achetées au prix de 3,00 euros TTC le m<sup>2</sup>, après estimation des domaines, que sera implantée la nouvelle station, soit une surface de 3.445 m<sup>2</sup> (voir le plan ci-dessous).

Ces parcelles, situées en bordure de route, permettront de passer le réseau sur le domaine public, diminuant le linéaire du réseau depuis les pompes de relevage, engendrant un coût moins élevé sur le prix de la station.

La station d'épuration sera dimensionnée pour traiter les charges de pollution et la charge hydraulique, de la commune et des industriels (3.840 équivalents habitants).

Les industriels SIAC et RPC participeront à l'investissement de la station dont le coût est estimé à 2.767.780 euros HT, maîtrise d'œuvre et études diverses comprises.

Le coût de fonctionnement est estimé à 112.700,00 euros HT par an, hors évacuation et prise en charge des boues.



### Manziat Infos n° 23 Sommaire

Station d'épuration	01
Séance du Conseil du 26/06/2013	02
Séance du Conseil du 21/08/2013	04
Tableau des abréviations	07
Commission Espace du Chêne	08
Voirie	10
Urbanisme	11
70 <sup>ème</sup> anniversaire envol du GdLdT	11
Bravo Victor GUINET	11
Informations Mairie	12
Dates à venir au calendrier des fêtes	12

## Séance du Conseil Municipal du Mercredi 26 Juin 2013

Membres en exercice : 19 – Excusé : Arnaud COULON

### Procès-verbal de la séance du 22 mai 2013 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à 15 voix pour et trois abstentions.

#### 1) Admission en non valeur au budget assainissement de 65.96 € sur demande du Trésorier

Mme le Maire explique au Conseil que par courrier en date du 28 mai 2013, le Trésorier de la Commune demande de bien vouloir admettre en non valeur au budget assainissement les impayés de particuliers suivant :

- 20,51 € non recouverts en 2009
- 45,45 € non recouverts en 2010

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte de passer la somme de 65.96 € en non valeur au budget assainissement.

#### 2) Avenant à la Convention avec le Conseil Général concernant les travaux de la RD 933

Une convention a été signée avec le Conseil Général en date du 24 août 2012 concernant les travaux d'aménagement de la RD 933. Une modification doit être apportée en son article 4, afin de permettre au Conseil Général de réaliser la couche de roulement de la tranche conditionnelle, hors plateaux et places de stationnement, moyennant une participation de la Commune sur la base de 16.75€/m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cet avenant à la convention avec le Conseil Général afin que ce dernier puisse réaliser la tranche conditionnelle.

#### 3) Tarif d'impression depuis l'ordinateur en libre service de la bibliothèque municipale

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'un ordinateur a été mis en libre service à la bibliothèque municipale. Les usagers ont la possibilité de réaliser des impressions. Ces dernières devront être payées à la régie qui va être instaurée, dite « régie de recettes pour les droits de place et les impressions de la bibliothèque ».

Les tarifs d'impression proposés sont de 0,10 € l'impression noir et blanc et 0,20 € l'impression couleur.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide l'instauration de ces tarifs pour l'impression de documents sur l'ordinateur en libre service à la bibliothèque municipale.

#### 4) Création d'une régie de recettes pour les droits de place et les impressions de la bibliothèque municipale

Mme le Maire explique au Conseil que suite à l'instauration des nouveaux tarifs d'occupation temporaire du domaine public par délibération 2013/18 du 24 avril 2013, une régie de recettes doit être instaurée. En effet, les montants demandés à certains commerçants seront d'un montant trop faible pour permettre l'émission d'un titre de recette.

Cette dernière permettra également d'encaisser les impressions effectuées par les usagers de l'ordinateur en libre service situé à la bibliothèque municipale.

- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

- Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19 juin 2013 ;

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, DECIDE :

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes pour les droits de place et les impressions de la bibliothèque municipale auprès du service administratif de la Commune de Manziat.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la Mairie, 48 Place du Marché Emile Méry, 01570 Manziat.

ARTICLE 3 - La régie reçoit les sommes suivantes :

- redevances d'occupations temporaires du domaine public telles que définies par délibération en vigueur du Conseil ;  
- sommes correspondant aux impressions effectuées par les usagers de l'ordinateur en libre service situé à la bibliothèque municipale.

ARTICLE 4 - Les modes de paiement autorisés sont les espèces en euros et les chèques.

ARTICLE 5 - Les sommes sont déposées à la régie contre remise à l'utilisateur d'un récépissé de dépôt. Ce dernier devra fournir une identification précise et officielle de son commerce (K bis, document quelconque où apparaît le SIRET, photocopie de chèque).

ARTICLE 6 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à encaisser est fixé à 1.220€.

ARTICLE 7 - Le régisseur verse auprès du Maire la totalité des justificatifs des opérations de recettes. Les sommes seront comptabilisées dans un tableau servant de comptabilité.

ARTICLE 8 - Le fonds de caisse attribué à cette régie s'élève à 50 €.

ARTICLE 9 - Le régisseur devra verser ses fonds au Trésor Public selon une périodicité trimestrielle.

ARTICLE 10 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur. En effet, le montant moyen des recettes encaissées mensuellement n'excède pas 1.220 euros.

ARTICLE 11 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur, qui s'élèvera donc à la somme de 110€ par an.

ARTICLE 12 - Le Maire et le comptable public assignataire de Saint Laurent sur Saône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le régisseur et le régisseur suppléants seront nommés par décision de l'ordonnateur de la collectivité (art R.1617-3 du CGCT; annexe 1) sur avis conforme du comptable public assignataire des opérations de la régie.

#### 5) Actualisation des tarifs de busages des fossés

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents communaux sont amenés à effectuer des busages pour les particuliers. Ils consistent en la pose de « buses » et en la confection de regard. Une fois posés les buses sont recouvertes de terre ou de cailloux, proprement, mais sans enrobé.

Afin de pouvoir facturer au propriétaire le coût réel des travaux, le Conseil Municipal décide, à mains levées et à l'unanimité, de facturer les matériaux au prix réel au jour de la demande, et de facturer la pose par les agents (avec matériel roulant) au prix de 90 € de l'heure.

Fourniture	Unité	Prix
Buse de Ø 300	1 mètre	réel
Buse de Ø 400	1 mètre	réel
Regard simple	1 unité	réel
Regard profond	1 unité	réel
Grille plate 400	1 unité	réel
Grille plate 500	1 unité	réel
concassé 0/31.5 St martin calcaire	1 Tonne	réel
Forfait de pose par deux agents	1 heure	90,00

Ainsi, lors de chaque demande de busage, un devis sera établi par les agents et devra être accepté par les propriétaires du terrain en question.

La délibération du 24 novembre 2010 est abrogée.

Mme le Maire en profite pour revenir sur le busage du fossé située devant la propriété de Mr GRISOLLET. Elle s'inquiète du trou béant situé entre les deux buses, et du fait qu'un enfant pourrait y être aspiré. La CCPB déclare qu'il n'y a pas de danger et refuse de payer une grille car elle a la compétence de la préservation du fossé et du fil de l'eau, mais pas de l'aspect urbanistique des travaux. Pascale CATHERIN avait pourtant obtenu une promesse verbale d'intervention lors d'un conseil communautaire. La commune va donc devoir faire poser une grille ou une dalle béton adaptée à ses frais.

## 6) Indemnisation des frais de déplacement des agents, élus et bénévoles de la bibliothèque municipale

Mme le Maire informe le Conseil que les agents peuvent être amenés à effectuer des formations ou assister à des conférences en dehors de la Commune et de l'offre de formation remboursée du CNFPT. De même les élus et les bénévoles de la bibliothèque municipale peuvent être amenés à participer à des conférences, formations ou réunions, en rapport avec leurs fonctions à la Commune. Elle précise que les agents sont autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour effectuer ces déplacements professionnels. Chacun devra remplir un ordre de mission pour obtenir son indemnisation. C'est pourquoi elle propose d'appliquer à tous le régime d'indemnisation kilométrique des agents de l'Etat, basé sur l'Arrêté du 26 août 2008 (modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat). Il est à titre indicatif :

	Montant /unité
<b>Indemnité repas</b>	15,25
<b>Hébergement (nuit + petit déjeuner)</b>	60
<b>Indemnité kilométrique jusqu'à 2 000km:</b>	
5 CV et moins	0,25
6 à 7 CV	0,32
8 CV et plus	0,35
<b>Indemnité kilométrique de 2 001 à 10 000 km:</b>	
5 CV et moins	0,31
6 à 7 CV	0,39
8 CV et plus	0,43
<b>Indemnité kilométrique au-delà de 10 000 km:</b>	
5 CV et moins	0,18
6 à 7 CV	0,23
8 CV et plus	0,25
<b>Frais d'autoroute au réel</b>	
<b>Frais de parking au réel</b>	
<b>SNCF tarif normal 2eme classe</b>	
<b>Transports en commun</b>	
<b>TOTAL</b>	

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide ce mode d'indemnisation des déplacements et formations pour les agents, élus et bénévoles de la bibliothèque municipale.

## 7) Tarifs de location de la nouvelle salle des fêtes

La Commission CLES propose les nouveaux tarifs de la salle des fêtes. Elle les a définis avec le souci de ne pas pénaliser les associations de Manziat (tarifs préférentiels), de mettre en place des tarifs corrects et justifiés, et de garantir la pérennité de cet équipement. Le but est de louer la nouvelle Salle des Fêtes le plus souvent possible et avec le maximum de surface possible.

Trois catégories de location ont été définies (associations de Manziat, habitants de Manziat, extérieurs), avec une priorisation des locations pour les manifestations inscrites au calendrier des fêtes et ensuite selon la chronologie des demandes.

La caution demandée est identique pour les trois catégories de locations.

Les tarifs de location sont proportionnels entre ces 3 catégories :

- Manziatis : 2,5 fois le tarif des associations ;
- Extérieurs : 4,5 fois le tarif des associations ;
- Cautions identiques pour les 3 catégories de location.

Une gratuité est octroyée aux associations de la commune pour leurs assemblées générales, pour une répétition générale avant un spectacle, ainsi que pour les collectes de sang.

Les locations se font à la journée complète. Au-delà d'une journée de location, un tarif dégressif de 80% est appliqué sur les jours suivants.

Les tarifs de location sont majorés pendant la période de chauffage s'étalant du 1er octobre au 30 avril de chaque année.

Le matériel (tables, chaises ...) est mis à disposition gratuitement sauf les tables rondes (3,00€ la table).

Une convention de location annuelle de la salle Nord est possible (uniquement pour cette salle et pour les associations de MANZIAT), le taux horaire est de 3,00€ en période non chauffée et de 6,00€ en période de chauffage. Avec cette salle, il ne sera pas possible de louer la cuisine, et toute chauffe y sera interdite.

Les salles doivent être rendues propres conformément aux exigences des états des lieux. En cas de non-respect de ces exigences, une facturation du ménage sera pratiquée au tarif de 20,00€ de l'heure.

La caution ne sera restituée que si la salle est rendue propre et les éventuelles pénalités (casse de matériel, facturation du ménage) réglées au Trésor Public.

La vaisselle sera sortie sur réservation et uniquement lorsque la cuisine est louée. Son prêt est compris dans le tarif de location de la cuisine. La vaisselle cassée ou perdue sera facturée à prix coûtant au jour de la casse.

Le tableau des tarifs ci annexé est donc présenté au Conseil, reprenant chaque type de location possible. Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les tarifs et les modes de location ci-dessus énumérés.

## Comptes rendus des commissions :

### ⇒ Commission CLES :

(François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE)

Denis BOYAT rappelle que la réunion de présentation du chantier et des tarifs de la nouvelle salle aura lieu le 8 juillet. Le règlement sera préparé pour début octobre et terminé pour la préparation du calendrier des fêtes.

Une seule cabane en bambous pourra être réalisée. Les conseillers vont donc se réunir pour la construire le 18 juillet.

Les deux nouveaux jeux ont été posés par les agents. Sur le terrain de VTT, des mini bosses ont été créées avec des anciens poteaux télégraphiques en bois qui ont pu être récupérés.

### ⇒ Commission assainissement :

(Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN, Agnès CATHÉLIN)

Jean LAURENT revient sur la réunion de la MISEN du 14 mai et sur sa réponse défavorable à l'implantation de la STEP en zone non inondable reçue en mairie le 13 juin. Pour les services participants à la MISEN, le déplacement des réseaux d'irrigation n'est pas nécessaire en implantant la STEP dans les parcelles céréalières ou boisées, le surcoût de 13% est estimé modéré par rapport au projet, les coûts de voirie d'accès ont été surestimés selon les études technico économiques de la DDT. Mme le Maire a donc demandé ces études, et dans l'impossibilité de lui répondre, la DDT a pris rendez vous sur le terrain vendredi 28 juin. Le cabinet Merlin sera présent.

La commune va donc devoir sacrifier soit une terre maraîchère ou céréalière, soit une terre qui aurait pu être constructible dans les années à venir. Sachant que la station doit avoir un périmètre de sauvegarde de 200m, l'impact est important. Plus elle est implantée loin de l'ancienne, plus les coûts seront élevés car il faudra plus de réseaux et des pompes de relevage. De plus, il faudrait prévoir 5 000m<sup>2</sup> pour l'infiltration. Cependant, selon les résultats des études hydrogéologiques, un traitement tertiaire supplémentaire pourrait toutefois être nécessaire, comme s'il n'y avait pas d'infiltration. La commune attend donc l'avis de la DDT.

Les deux lits de roseaux de la STEP qui arrivaient à saturation ont été vidés.

Les entreprises RPC et SIAC ont rendez vous avec la commune le 8 juillet pour rendre leur décision concernant les conventions de rejet.

Le raccordement de la salle polyvalente a été étudié, une pompe de relevage sera nécessaire.

### ⇒ Commission Espace du Chêne :

(Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY, Stéphanie BERNARD)

Denis LARDET présente au Conseil l'organigramme des clés de la salle polyvalente, en fonction des possibilités de locations.

La réunion publique du 5 juin concernant le cœur village et le gymnase s'est bien déroulée, les habitants ont semblé satisfaits des projets en cours.

Les travaux de la salle polyvalente suivent leur cours, le planning a été recalé avec une livraison au 15 octobre et une ouverture au public au 4 novembre. Le montant des travaux est toujours dans l'enveloppe du marché.

Une réunion espaces verts aura lieu le 9 juillet, les personnes intéressées sont conviées.

Les tests de perméabilité à l'air vont être réalisés.

La commission est invitée à une visite de chantier pour effectuer les derniers choix de couleurs et de matériaux.

Une nouvelle recherche d'amiante a eu lieu sur la Maison Sibellas qui pourra être détruite si les résultats sont négatifs.

La commission de sécurité a donné un avis favorable à l'ouverture du bar, celui de la commission accessibilité devrait être rendu rapidement.

Il faudra déterminer la marche à suivre pour trouver un locataire au local commercial du cœur village. Une réunion bâtiments va suivre.

#### ⇒ Commission Urbanisme :

(Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT)

Denis LARDET dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

#### ⇒ Commission voirie :

(Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL)

Pascale CATHERIN explique que le Conseil Général va réaliser la bande de roulement de la RD les 1<sup>er</sup> et 2 juillet, plus tôt que prévu. L'enfouissement des réseaux électriques est en passe d'être achevé.

Le Chemin du Pré du By va être reprofilé suite aux plaintes des riverains concernant son mauvais état.

Le pré piquetage du Chemin de l'Echaly a été réalisé, les riverains se sont mis d'accord sur un tracé.

Midi traçage est venu faire le point sur les marquages au sol.

#### ⇒ Commission Communication :

(Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD)

Denis BOYAT présente le prochain Manziat Infos qui sera livré le lendemain.

Des devis pour les Manziat Infos et les bulletins annuels ont été demandés à différents prestataires afin de les mettre en concurrence.

Le questionnaire intégré au Manziat infos de septembre va être travaillé. Denis BOYAT va déjà rédiger des articles sur la fibre optique et l'implantation scandaleuse de nouveaux poteaux sur le Chemin du Pré du BY, France télécom refusant de mettre à disposition ses propres poteaux.

#### Informations et questions diverses

Mme le Maire revient sur la dernière réunion des rythmes scolaires et l'enquête qui a été distribuée aux parents et aux enfants. Elle a

permis de définir le nouvel emploi du temps en fonction des temps périscolaires : ¼ d'heure de temps aménagés par jour en fonction des moments où les enfants sont fatigués. Le problème reste le stress des enfants au restaurant scolaire, 90% ayant répondu qu'ils le trouvaient trop bruyant. Cela risque de casser l'effet bénéfique de l'aménagement des rythmes scolaires. Une réunion a donc eu lieu avec les responsables de l'association pour évoquer ce problème dont ils sont bien conscients. Une visite au restaurant scolaire de Foissiat a été organisée, et le fonctionnement du self service a abaissé tout le monde. Pour un nombre d'élèves plus important, avec le même nombre de personnel et la même surface de bâtiment, le service est effectué en 3/4 d'heure, sans casse, sans bruit. La cantinière a été convaincue, les membres de l'association retourneront visiter ce restaurant scolaire.

La prochaine réunion organisée par la Commune permettra de faire une simulation des activités et des lieux dans lesquels elles pourraient se dérouler.

Concernant l'école privée, les parents sont en majorité opposés à la réforme. De plus 34 enfants ne sont pas du territoire de la CCPB, donc se poserait la question de la prise en charge financière des coûts. Cependant la directrice souhaite être tenue informée de l'évolution de la réflexion de la commission.

Christian LACROIX affirme alors que le décret sur les rythmes scolaires n'a pas pour but d'améliorer la scolarité des enfants mais de territorialiser l'école et ainsi revenir plus d'un siècle en arrière. Il fait du Maire le pilote de l'aménagement de la semaine scolaire dans une situation d'étranglement financier des communes, le tout au détriment des conditions de travail des enseignants, personnels, et de l'intérêt des familles et enfants.

Malgré le respect qu'il a pour les membres de la commission, il soutient que ces propositions vont entraîner une inégalité entre les enfants selon leur heure d'arrivée à l'école, et avec ceux du privé. Les ATSEM pourront participer à ce temps, alors que leur statut impose la présence d'un enseignant. Et quid des statuts et compétences des contractuels. Des problèmes de sécurité, de personnel, de plaintes de parents et de financement se poseront dès 2013 pour les 20% de communes qui mettent en place la réforme pour la rentrée. Il rappelle qu'en tant que défenseur inconditionnel de l'école publique laïque, il soutient la décision de l'école privée de ne pas appliquer cette réforme pour 2014.

Les membres du Conseil lui répondent qu'il aurait dû participer aux réunions de la commission pour donner cet avis, avant qu'elle ne commence à travailler dessus. Ils lui précisent que le travail en est au stade de la réflexion, et qu'il vaut mieux préparer cette réforme, la loi l'imposant, plutôt que de laisser le futur conseil démuni. Tout le monde espère que la loi sera assouplie une fois que les premières collectivités qui se seront lancées auront fait remonter leurs problèmes. Mais pour l'instant, la Commune ne peut se permettre de ne pas réfléchir au sujet. Elle doit permettre l'instauration de la réforme dans les meilleures conditions si elle est maintenue.

## Séance du Conseil Municipal du Mercredi 21 Août 2013

Membres en exercice : 19 – Excusés : Arnaud COULON, Olivier FAVRE, Christian LACROIX et Jacques PENIN

### Procès-verbal de la séance du 26 juin 2013 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité des 12 membres présents.

#### 1) Evolution des compétences de la CCPB pour le gymnase à Manziat

Mme le Maire rappelle au Conseil le projet de construction, sur la commune de Manziat, d'un gymnase et en explique les motifs. Elle précise que la réalisation de ce projet nécessite une évolution des compétences de la CCPB.

Elle indique au Conseil que la Communauté de Communes du Pays de Bâgé, à laquelle adhère la commune, a délibéré dans ce sens et a notifié sa délibération à chaque Conseil Municipal qui doit se prononcer sur cette prise de compétence dans un délai maximum de trois mois. A défaut, la décision est réputée favorable.

Où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil, à mains levées et à l'unanimité des 12 membres présents, accepte de MODIFIER la rédaction de l'article n° II-2 des statuts initiaux de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé en prenant en compte la proposition précitée :

II – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

II – 2 – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémen-

taire et élémentaire

- Construction, entretien et fonctionnement des équipements suivants :

- Maison de Pays, centre médico-social, atelier pédagogique personnalisé, bureau de coordination du maintien à domicile à Bâgé-le-Châtel.
- Haltes nautiques à Asnières-sur-Saône et Vésines.
- Gymnase et salle des arts martiaux à Bâgé-la-Ville.
- Boulodrome couvert à Dommartin.
- Salle de gymnastique à Replonges.
- Tennis couverts à Feillens.
- Complexe sportif et de loisirs à Bâgé-la-Ville.
- Gymnase à Manziat.

#### 2) Syndicat des eaux de la Basse Reyssouze : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Conformément à la réglementation en vigueur, spécialement l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable dressé par le Syndicat des eaux de la Basse Reyssouze pour l'exercice 2012, qui a été adressé à tous par mail.

Sur la commune, la consommation d'eau a diminué de 4.82% peut être en raison des hausses de tarifs ; en même temps le nombre de raccordements a continué à progresser. Les fuites représentent quasiment 1m3 par jour au kilomètre, soit 485 m3 par jour d'eau perdue sur l'ensemble des territoires. En 5 ans, le renouvellement du réseau a été d'1% par an en moyenne, selon les circonstances de travaux ou de fuites.

Thierry BOYAT précise que l'étude sur l'élargissement de la zone de captage n'a pas évolué en plus de 10 ans. Mme le Maire précise que les terrains ont été achetés et que la prochaine étape est l'enquête publique.

Le Conseil Municipal a pris connaissance dudit rapport et l'adopte à mains levées avec 10 voix pour et 2 abstentions, en regrettant que le rapport ne soit pas plus précis sur les travaux envisagés pour les années à venir.

Arrivée de Ludovic DESMARIS puis Pascale CATHERIN.

### 3) DM n°3 au budget de la Commune

Mme le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget principal.

En effet, suite à l'orage, le moteur du clocher de l'église a du être changé.

Les opérations « Aménagement du Carrefour SIBELLAS » et « Chemin de l'Echaly », initialement prévues en 2014, vont débiter plus tôt que prévu et doivent donc être créées. Les riverains du chemin de l'Echaly qui ont des enfants souhaitent en effet pouvoir clore leurs parcelles, il faut donc procéder au bornage du chemin.

Enfin le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) n'a été connu qu'en juillet 2013.

Après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité des 14 membres présents, le Conseil Municipal accepte les modifications suivantes au budget de la Commune :

Dépense		
Article	Libellé	Montant
21318/093	Bâtiments communaux / autres bâtiments publics	+ 170
2184/092	Matériel, Mobilier / autres mobiliers	- 170
2315/170	Aménagement Carrefour Sibellas/ installation	+ 6 000
2111/171	Chemin de l'Echaly /terrain emprises	+ 5 000
2151/165	voirie communale 2013	- 11 000
73925/14	Fonds péréquation rec. Fiscales	+ 1 053
61558/011	Entretien autres biens mobiliers	- 1 053

### 4) Admission en non valeur au budget assainissement de 89.65 € sur demande du Trésorier

Mme le Maire explique au Conseil que par courrier en date du 3 juillet 2013, le Trésorier de la Commune demande de bien vouloir admettre en non valeur au budget assainissement les impayés de particuliers suivant:

- 10,33 € non recouverts en 2008

- 79,32 € non recouverts en 2009

Le Conseil Municipal, à mains levées et avec 13 voix pour et une abstention, accepte de passer la somme de 89,65 € en non valeur au budget assainissement.

Arrivée de Marie Eve BOYAT.

### 5) Admission en non valeur au budget communal de 501.49 € sur demande du Trésorier

Mme le Maire explique au Conseil que par courrier en date du 23 juillet 2013, le Trésorier de la Commune demande de bien vouloir admettre en non valeur au budget de la commune les impayés de l'ancienne locataire suivant:

- 144,77 € non recouverts en 2011

- 356,72 € non recouverts en 2012

Le Conseil Municipal, à mains levées et avec 14 voix pour et une abstention, accepte de passer la somme de 501,49 € en non valeur au budget communal.

### 6) Location du bief de Chanfant

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été proposé de remettre en location le bief de Chanfant, sans travaux préalables.

Mme le Maire propose donc de le mettre en location pour une période d'un an, tacitement renouvelable chaque année (sauf dénonciation de la part des parties deux mois avant le terme), à la somme de 100 € par an.

Après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à louer le bief de Chanfant, et à signer une convention de mise à disposition de cette mare communale avec toute personne intéressée.

### 7) Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

Mme le Maire explique au Conseil que le Conseil Général souhaite créer une Agence départementale d'ingénierie, au service des communes.

L'Agence interviendra dans les domaines de la voirie, de l'eau potable et de l'assainissement, de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme, du développement économique et du bâtiment et de l'énergie. Elle interviendra comme assistant à maître d'ouvrage pour des opérations de moins de 90.000€ HT.

Le Conseil d'administration de l'Agence fixera le montant de la cotisation annuelle, qui est proposée à 0,50€/habitant, et 0.25€/habitant pour les communes membres d'un EPCI adhérent à l'Agence. Une facturation supplémentaire sera proposée sur devis pour la réalisation de missions d'assistant à maître d'œuvre et de maîtrise d'œuvre.

La commune doit prendre sa décision avant le 15 septembre, son engagement sera pour au moins deux ans.

**Vu** l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » ;

**Vu** la délibération du Conseil général de l'Ain en date du 24 juin 2013 proposant la création d'une Agence Départementale d'Ingénierie sous la forme d'un établissement public administratif ;

**Vu** les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée départementale et qui seront soumis à l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale d'Ingénierie notamment dans son article 6 : « Toute Commune, tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale de l'Ain peut demander son adhésion à l'Agence. Elle délibère dans ce sens et approuve, par la même délibération, les présents statuts. L'adhésion devient effective dès la notification, au Président, de la délibération opposable. L'adhérent s'engage pour un minimum de 2 ans. L'adhésion d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des Communes qui le composent et réciproquement.».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, décide, à mains levées et à l'unanimité :

- d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie et d'en approuver les statuts ;

- d'approuver le versement d'une cotisation pour l'année 2014 fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 16 des statuts.

### 8) Choix des entreprises pour la transformation de l'ancienne salle des fêtes en bar/restaurant

Mme le Maire explique au Conseil que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 juillet à 14h pour ouvrir les plis de la consultation concernant les travaux de transformation de l'ancienne salle des fêtes en bar/restaurant, consultation qui a eu lieu du 05 juillet 2013 à la date limite du 19 juillet 2013 à 12h00.

17 plis sont parvenus dans les délais. Aucun pli n'est parvenu hors délais. Ils contenaient tous les pièces demandées.

Vu la technicité requise pour étudier ces offres, leur examen a été remis à une commission technique qui s'est réunie le 26 juillet à 14h. Cette commission a examiné tous les critères qui ont été demandés au CCP et a procédé à un classement des offres au regard de toutes les spécificités techniques requises. Il a été décidé de négocier avec les entreprises, et la décision de la CAO a été prise lors de la commission qui s'est réunie le 2 août à 14h. Elle a présenté cet avis au pouvoir adjudicateur, qui propose désormais au Conseil de retenir les entreprises suivantes :

- LOT 1 Démolition Gros œuvre : MGK pour un montant total de 32.189,56 € HT.

- LOT 2 Charpente- Couverture- Zinguerie: MERLE pour un montant total de 9.524,50 € HT.

- LOT 3 Plâtrerie- Peinture- Cloisons- Chambres froides : DUBY

pour un montant total de 27.736,70 € HT.

- LOT 4 Menuiseries extérieures : LES FERMETURES BRES-SANNES pour un montant total de 4.130 € HT.

- LOT 5 Electricité : ARELEC pour un montant total de 14.014,12 € HT.

- LOT 6 Plomberie sanitaire: BERTHELET pour un montant total de 6.513,10 € HT.

Le montant total des travaux, estimé à 100.000 € HT, sera donc de 94.197,98 € HT.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus énumérées, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### Comptes rendus des commissions :

#### ⇒ Commission voirie :

(Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL)

Pascale CATHERIN explique que l'éclairage public a été posé sur la RD 933. Il manque les trottoirs en enrobé pour que la tranche ferme soit achevée, ils seront réalisés début septembre. Le budget a été dépassé de 23.000 € en raison des travaux supplémentaires demandés et du reprofilage de la bande de roulement que le Conseil Général n'a pas pris en charge et qui s'élevait à 16.000 €. Les économies sont difficiles à réaliser car remplacer l'enrobé des trottoirs par du bicouche n'est pas une bonne solution. Il a donc été décidé de favoriser les espaces verts en pelouse qui coûtent moins cher que l'enrobé.

La pose de luminaires sur le chemin de Nabrion a été abandonnée car elle s'élèverait entre 5.000 et 6.000 €. Les gaines ont été posées il y a plus de dix ans et seraient à remplacer pour la plupart. De plus la commune souhaite se lancer dans une démarche d'économies d'énergie en réduisant de l'éclairage public. Il ne serait donc pas logique de rajouter des luminaires avant d'avoir réfléchi sur l'éclairage public dans son ensemble.

Le chemin du Pré du By va être terrassé provisoirement en attendant la fin de l'immobilier sur ce secteur.

Une nouvelle rencontre avec les riverains du chemin de l'Echaly aura lieu le 4 septembre pour approuver le nouveau tracé et lancer le bornage définitif.

Des habitants ont contesté le rétrécissement de la route des Grefets. Pascale CATHERIN précise que lorsque le plateau ralentisseur sera posé, la hauteur des bordures sera moins importante. Il faut penser au respect des piétons. Enfin il va falloir faire retirer la fosse à purin située sous le domaine public le long de la RD 933, ce trottoir étant dévolu aux piétons et notamment au cheminement des personnes handicapées.

#### ⇒ Commission assainissement :

(Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN, Agnès CATHERIN)

Jean LAURENT résume la réunion qui a eu lieu avec le Cabinet Epteau, venu expliquer les études qu'il avait réalisées sur les réseaux. Les 53 000m<sup>2</sup> d'eaux parasites proviennent bien des eaux de ruissellement et de pluie. Les infiltrations sont beaucoup moins importantes. Le problème vient donc bien des raccordements des habitations. Denis LARDET précise qu'en 2003, 38 maisons avaient subi des tests à la fumée et les 38 fumaient. Epteau reconnaît avoir posé les capteurs en fin de réseaux, donc on ne peut pas savoir d'où provient réellement l'eau. Cela pourrait avoir une incidence sur le dimensionnement de la station, cependant il en coûterait plus de 3.500.000€ de reprendre tous les réseaux et tous les branchements pour diminuer ces entrées d'eau. De plus un bassin d'orage est prévu pour contenir ces eaux parasites.

SIAC souhaite se raccorder à la station. Elle abandonne l'idée de stocker ses effluents dans des cuves qui seraient vidées par une entreprise, la commune acceptant un étalement de sa participation à l'investissement comme pour RPC.

Concernant l'achat de terrains pour la station, plusieurs propriétaires seraient volontaires, le problème étant le prix demandé. La commune attend les évaluations des domaines, et en cas de désaccord, aura recours à l'expropriation.

Le dossier de demande de subventions doit être déposé pour le 15 septembre, il faudra donc alors délibérer sur l'implantation définitive.

Mme le Maire rappelle que l'assainissement est un enjeu prioritaire pour les années à venir, l'eau allant devenir un problème majeur.

#### ⇒ Commission Environnement :

(Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Ludovic DES-

MARIS, Denis BOYAT, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD) Jean LAURENT explique que la commission a retrouvé des bornes sur le chemin de la Verpillère, et va se rapprocher du géomètre pour étudier la possibilité de réaliser des fossés afin de faire respecter le tracé de ce chemin.

L'entreprise Chassagne va revenir entretenir les haies en septembre. L'entreprise Poncet reviendra chercher son bois à l'ancienne déchèterie.

Les massifs ont été désherbés avec Daniel BORJON et Raymond BERRY le long de la RD 933. Le fleurissement a conseillé de ne plus remettre de géraniums sur les piliers de la mairie. L'allée de peupliers sera refaite à Chassagne après dessouchage.

#### ⇒ Commission Communication :

(Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD)

Denis BOYAT explique au conseil qu'après une mise en concurrence, l'entreprise Monterrat est retenue pour imprimer les Manziats Infos, et l'entreprise Comimpress pour les bulletins et calendriers. Les articles du site internet ont été mis à jour, ce qu'il faudra refaire à la rentrée.

Le site reçoit en moyenne 50 visites par jour, et en a reçu plus de 39.000 depuis son lancement. La Mairie a été contactée par 97 formulaires.

Pour apprécier l'impact du Manziat Infos, un second questionnaire sera adressé aux habitants. Le SIEA a informé la commune que 36 foyers sont pour l'instant raccordés à la fibre optique.

#### ⇒ Commission CLES :

(François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE)

Denis BOYAT remercie l'équipe qui a aidé à la construction de la cabane en bambous, et notamment Thierry BOYAT pour la fourniture des bambous.

Il rappelle que les prochains travaux de la commission seront notamment l'inauguration de la salle des fêtes, la préparation du concours de vitrines, l'accueil des nouveaux arrivants. Elle reprendra également ses concertations avec les parents, les enseignants et les associations pour conclure l'aménagement des rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Il revient sur le travail réalisé par la commission pour élaborer le règlement de la nouvelle salle. Il ne sera finalement pas adopté ce soir car des points restent à finaliser.

Concernant le paiement, il est décidé d'abandonner l'idée de faire payer des arrhes, afin d'alléger la gestion des locations. Le titre de paiement sera adressé au locataire par le Trésor Public au moment de la signature de la convention de réservation de la salle, et non plus après l'utilisation de la salle. En cas d'annulation, le montant de la location ne sera remboursé que si l'annulation résulte d'un cas de force majeure à justifier. En cas de casse, un forfait minimum de 5€ sera automatiquement appliqué, et si le montant de la casse dépasse ce forfait, le prix réel de la casse sera facturé par titre.

La commission va se réunir de nouveau pour finaliser le règlement pour début septembre.

#### ⇒ Commission Bâtiments :

(Arnaud COULON, François DUBY, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Ludovic DESMARIS)

Denis LARDET revient sur les contrôles périodiques qui sont désormais suivis par le policier municipal. Ces contrôles étaient nécessaires car ils ont notamment permis de détecter des fuites de gaz à l'école et à la cantine, le dysfonctionnement des alarmes et des problèmes de branchements électriques.

Le nouveau columbarium a été posé. L'agrandissement du cimetière pour pouvoir positionner d'autres columbariums a été étudié avec l'architecte conseil du CAUE qui doit faire parvenir son avis.

Les boucles des feux tricolores doivent être reprises, les volets de la cure restent à peindre.

Le changement du moteur du clocher coûtera 1.493,21 € TTC et la fixation du chiffre 7 qui menace de tomber coûtera 526,24€, qui ne sont pas les premières dépenses de l'année pour l'entretien de l'église.

Les dégâts liés à l'orage se montent à 3.120,64€ TTC, et la commune récupèrera 1.386,09€ de l'assurance, vétusté et franchise déduites.

Les volets roulants de l'école ont été électrifiés. Cégelec a commencé à réparer les candélabres défectueux. Le bureau n°1 de la bibliothèque sera loué au foot. Des ampoules ont été changées au stade par la SMEE en septembre 2012 et en avril 2013 pour un montant total facturé en juillet 2013 de 3.553,32 € TTC.

La commune recherche un terrain pour poser un transformateur rue des Jacômes afin de renforcer le réseau, car celui en service ne permettra pas d'alimenter de nouvelles constructions.

L'étude attendue depuis un an pour le remplacement des coffrets a été fournie par Cegelec. Sur 35.000 € de travaux, 23.429 € resteraient à la charge de la commune. Il faudra étudier les coffrets à remplacer et les horloges astronomiques à poser. La proposition de coupure complète de l'éclairage entre 23h et 5h provoquerait une économie de 5.418 € par an. Le dossier sera étudié par les commissions bâtiments et environnement pour déterminer les lieux de coupures, et envisager la dépose de certains poteaux. Denis LARDET va rencontrer le Maire de JAYAT car cette commune est également en pleine étude sur l'éclairage. Mme le Maire précise qu'il est possible de faire des économies et ensuite d'améliorer les points stratégiques et d'envisager des détecteurs de présence.

Denis LARDET informe le Conseil qu'une demande de subvention au titre de la DETR sera déposée pour la mise en accessibilité de l'école, ainsi qu'une demande de dérogation pour l'ascenseur.

Les plans de la commune vont être revus par un dessinateur pour les mettre à jour.

Le rapport d'activité du SIEA, à la disposition de tous en Mairie, montre que 359 communes sur 419 que compte le département ont transféré la compétence "éclairage public" au SIEA.

#### ⇒ Commission Espace du Chêne :

(Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY, Stéphanie BERNARD)

Denis LARDET informe le Conseil que l'appel d'offre des entreprises du gymnase est achevé mais pas encore délibéré donc pas attribué. Les travaux devraient démarrer en septembre.

Les travaux de la salle des fêtes redémarreront lundi 26 août. La commission environnement a été sollicitée pour le choix des arbres et rencontrera de nouveau le paysagiste. Des tilleuls devraient être plantés pour faire de l'ombre sur le parking. Des plantes grimpantes vont aussi être étudiées pour la salle et la bibliothèque.

La commission va se réunir pour l'aménagement des abords de la maison SIBELLAS avant l'intervention de l'entreprise DE GATA.

L'entreprise DEFIM a effectué l'étude d'amiante de l'ASF, qui s'est révélée négative. Le permis de construire a été accordé, il a été procédé à l'affichage dès le 2 août. Les travaux débiteront le 24 septembre. La SEMCODA va effectuer des sondages de sol, il ne reste plus qu'à finaliser l'achat des parcelles à Mme DEVEYLE.

#### ⇒ Commission Urbanisme :

(Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT)

Denis LARDET dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

Mme le Maire revient sur un problème au lotissement des Pinoux. Le propriétaire de la parcelle située vers le chemin de la Verpillère souhaite adosser son garage à sa clôture. Or la DDT a rappelé qu'il n'est pas permis de construire en limite de propriété le long d'un chemin piéton. Ce dernier conteste cependant la qualité de chemin piéton, et a effectué un recours.

#### Informations et questions diverses

En vertu de la délibération du 20/03/2013, Mme le Maire « peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 15.000 euros, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, elle devra rendre compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ».

Elle informe donc le Conseil que c'est le cabinet Chambaud qui a été retenu pour effectuer la maîtrise d'œuvre des travaux de transformation de l'ASF, qui est estimée à 10.000 € HT soit 11.960 € TTC. Le cabinet Axis effectuera celle relative à la réfection du Chemin de l'Echaly, estimée à 4.262,54€ TTC. Le cabinet Hydrétudes a repris la mission de Mme LECURET pour la réalisation du dossier loi sur l'eau, suite à la cessation d'activité de cette dernière. Sa mission est estimée à 4.040 € HT soit 4.831,84€ TTC.

Un nouveau véhicule pompier a été acquis pour la somme de 8.159€.

L'entreprise Socafal a été choisie pour réaliser le PATA et le chemin du pré du By.

Mme le Maire informe le Conseil que non seulement la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) va augmenter d'années en années, mais qu'en plus la dotation qu'elle reçoit du fonds départemental de péréquation alimentée par les taxes additionnelles aux droits de mutations diminue d'années en années. Elle passe ainsi de 40.551€ en 2011, à 35.759 € en 2012 et 30.848€ en 2013.

Mme le Maire procède à la lecture de la lettre de Pierre BOYAT concernant la vitesse sur la RD 933, notamment celle des poids lourds, et reprochant la hauteur des bordures.

## Tableau des abréviations

**ATSEM** : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

**CAO** : Commission d'Appel d'Offres

**CCP** : Cahier des Clauses Particulières

**CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales

**CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

**DETR** : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

**FPIC** : Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

**HT** : Hors Taxe

**RD** : Route Départementale

**SIAC** : Spécialités Industrielles Alimentaires et Culinaires

**SIRET** : Système d'Identification du Répertoire des Établissements

**TTC** : Toutes Taxes Comprises

**VTT** : Vélo Tous Terrains

**ASF** : Ancienne Salle des Fêtes

**CAUE** : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

**CCPB** : Communauté de Communes du Pays de Bâgé

**CLES** : Culture Loisirs Education Sport

**DDT** : Direction Départementale du Territoire

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

**MISEN** : Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature

**RPC** : Restauration Pour Collectivités

**SIEA** : Syndicat Intercommunal d'Énergie & e-communication de l'Ain

**STEP** : STation d'EPuration

**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée

# Commission Espace du Chêne

Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie-Eve BOYAT, Arnaud COULON, Denis BOYAT, François DUBY, Christian CATHERIN, Stéphanie BERNARD et Denis LARDET (responsable)

## Salle des fêtes

Dernière ligne droite concernant les travaux de la salle des fêtes. A ce jour, la date de réception des travaux est maintenue au 15 octobre. Pour pouvoir tenir ce délai, toutes les entreprises sont présentes sur le chantier et coordonnent leur travail. Les réunions de chantier sont organisées tous les mardis après-midi avec les entreprises depuis le début de la construction et durent en moyenne trois heures.

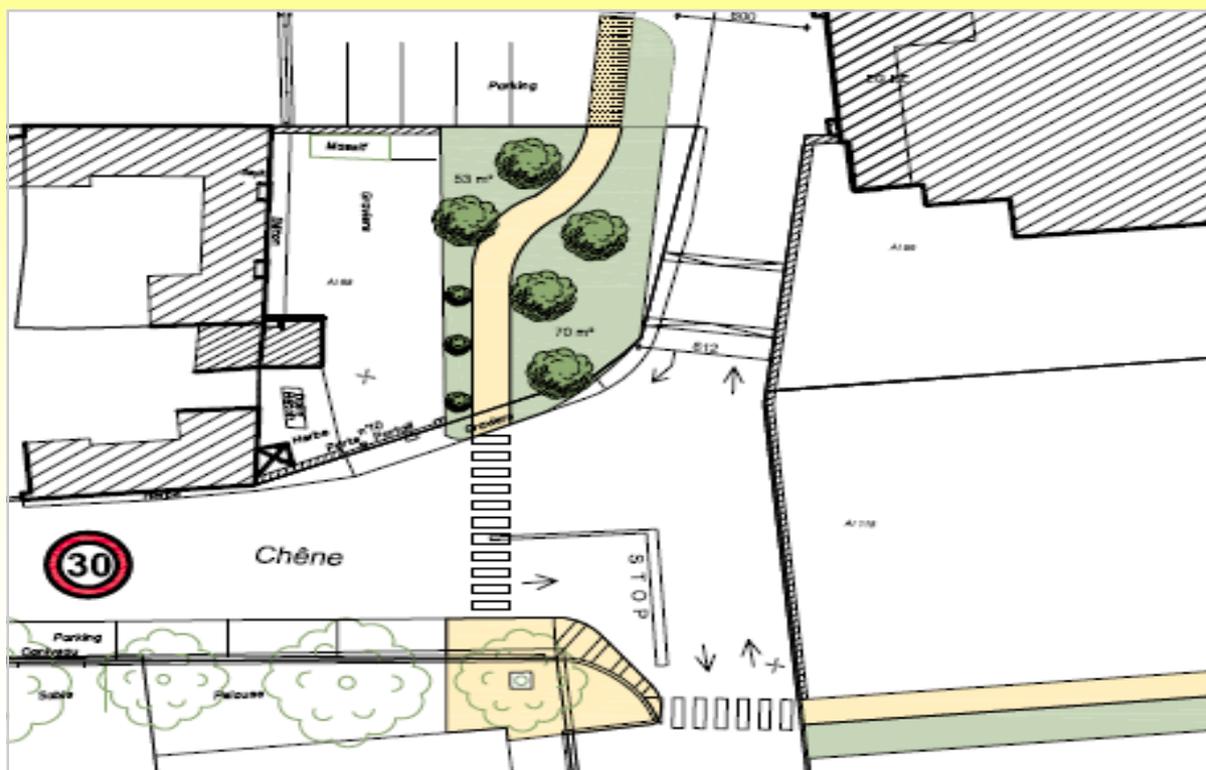
Le conducteur de travaux du cabinet CHAMBAUD coordonne, organise, planifie. L'adjoint en charge du dossier veille au respect du cahier des charges et à la qualité du travail, ce jeu de rôle est très important dans la réalisation de ce projet.



## Carrefour dit « SIBELLAS »

Suite à la démolition de la maison située derrière l'église, la voirie sera élargie et un aménagement piétonnier, dans un espace vert, est en cours de réalisation en lieu et place de celle-ci.

Les piétons pourront ainsi se déplacer en toute sécurité dans ce carrefour.



## *Salle de sport*

Ce projet, en collaboration avec la Communauté de Commune du Pays de Bâgé, est en ordre de marche.

Les travaux débuteront en septembre ou en octobre de cette année pour une durée prévisionnelle d'environ 12 mois.

La CCPB est le maître d'ouvrage de l'opération.

## *Déplacement du bar le Manziaty dans l'Ancienne Salle des Fêtes*

Le démarrage des travaux de modification de l'Ancienne Salle des Fêtes en bar restaurant est prévu le 23 septembre 2013 pour une durée prévisionnelle de 3 mois.

Les entreprises retenues conformément au code des marchés publics sont :

- Lot 1 : Démolition, Gros œuvre  
Société MGK
- Lot 2 : Charpente, Couverture, Zinguerie  
Société MERLE
- Lot 3 : Plâtrerie, Peinture, Cloisons, Chambres froides  
Société DUBY
- Lot 4 : Menuiseries extérieures  
Société Les FERMETURES BRESSANNES
- Lot 5 : Electricité  
Société ARELEC
- Lot 6 : Plomberie sanitaire  
Société BERTHELET



En accord avec les associations qui utilisent annuellement l'Ancienne Salle des Fêtes et afin de pouvoir démarrer les travaux au plus tôt, leurs activités seront délocalisées pendant quelques semaines dans la salle Henri RENAUD avant de rejoindre la salle NORD de la nouvelle salle des fêtes dès que celle-ci sera opérationnelle.

Le bar-restaurant le Manziaty prendra donc ses nouveaux quartiers fin décembre 2013 voire début janvier 2014.

## *Logements SEMCODA et réaménagement de la place du 19 mars 1952*

Au moment de l'impression de ce Manziat Infos, nous n'avons pas de date précise concernant la démolition de la salle Henri RENAUD et du bar-restaurant.

Elle dépendra du déroulement des travaux concernant la transformation de l'Ancienne Salle des Fêtes en bar-restaurant.

A suivre donc dans les prochains Manziat Infos .....



## Aménagement de la RD933

La tranche ferme des travaux d'aménagement de la RD 933 vient de s'achever par la pose de l'enrobé sur les trottoirs. Le passage piétons surélevé entre les deux arrêts de bus est également finalisé.

Quant à la seconde tranche de travaux, celle-ci devrait s'achever fin octobre. La bande de roulement réalisée par le Conseil Général est prévue mi-octobre.

Certaines personnes s'interrogent sur le bien fondé du projet, sur son coût, et sur les choix qui ont été faits. Nous rappelons que c'est pour faciliter les déplacements des riverains qui, par des demandes récurrentes depuis de nombreuses années, souhaitent pouvoir venir au centre bourg en toute sécurité, sans craindre un trafic de plus en dense et des vitesses excessives, que ce projet a été initié.

Pour assurer cette sécurité, il est apparu essentiel d'éloigner le cheminement des piétons de la chaussée pour bien le séparer du trafic motorisé. Les aménagements paysagers ont donc triple vocation : ils mettent de la distance avec la voie de circulation, ils « cassent » la monotonie du linéaire tout en conservant le caractère rural du bourg et ils ont, de plus, l'avantage d'avoir un coût beaucoup moins élevé que de l'enrobé, même s'il faudra les entretenir ultérieurement.

C'est le cas de tous les espaces verts dont on attend aucun rendement sinon le plaisir des yeux.

Quant au choix du revêtement de type béton bitumineux sur les trottoirs, il a été fait pour se conformer aux exigences de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, pour optimiser l'investissement, assurer une meilleure pérennité de l'ouvrage et éviter l'emploi de désherbant. Il sera également un élément de confort pour l'utilisateur.

Les autres choix relèvent de contraintes techniques, topographiques, financières, et des règles de sécurité à respecter. Faire concilier ces contraintes et les attentes divergentes de la population n'est pas toujours facile !

En ce qui concerne le montant de l'opération (≈500.000€), il est dans la lignée des deux autres études faites, l'une en 2005 et l'autre en 2009, par des cabinets différents et qui s'arrêtaient, elles, aux Borjons.

A noter que l'enfouissement du réseau électrique a été pris en charge à 90% par le Syndicat Intercommunal d'Électrification de l'Ain et le renforcement du réseau d'eau potable des Borjons à la sortie de Manziat a été pris totalement en charge par le Syndicat des Eaux de la Basse Reyssouze.



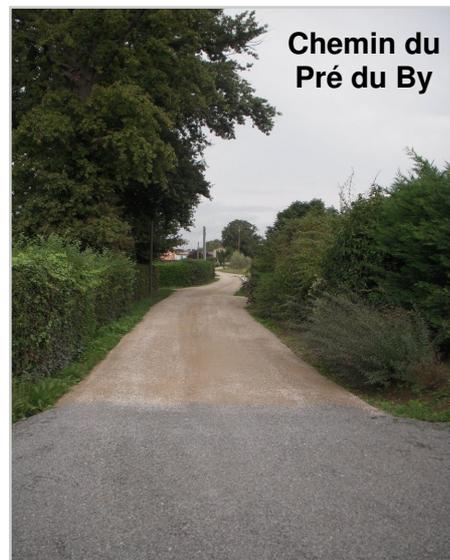
## Chemin du Pré du By

Le Chemin du Pré du By a refait peau neuve grâce à un décapage et un reprofilage qui lui permettront (on l'espère) de tenir encore quelques temps avant sa complète réfection, c'est-à-dire une fois que toutes les constructions en cours seront réalisées.

## Chemin de l'Echaly

En accord avec les propriétaires riverains, un nouveau bornage vient d'être réalisé Chemin de l'Echaly, élargissant le chemin à 6 mètres.

Ce chemin particulièrement dégradé devrait être refait en 2014.



Chemin du Pré du By

## Urbanisme

### RAPPEL :

La commission chargée de l'urbanisme rappelle que la conformité des travaux effectués sur la commune est contrôlée.

En effet, lorsque vous déposez une demande d'autorisation d'urbanisme en Mairie, vous devez obligatoirement déclarer sur l'honneur quelques mois plus tard l'achèvement et la conformité des travaux via un formulaire que nous vous transmettons.

Comme nous l'autorise l'article L462-2 du code de l'urbanisme, le dépôt de cet imprimé d'achèvement de travaux entraîne la vérification de ces derniers par rapport au dossier déposé en Mairie : **ils doivent être strictement identiques** (emplacement des fenêtres, crépi, etc...).

Dans le cas contraire, la conformité vous sera refusée et pourra vous bloquer dans de futures démarches.

Ce contrôle est effectué par l'agent de police municipale, qui peut être amené à vous contacter pour prendre rendez-vous lorsque les travaux ne sont pas visibles depuis la voie publique.

## 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'envol du Général de Lattre de Tassigny



Avec l'aide d'un groupe de résistants Manziatis, le Général de Lattre de Tassigny, dans la nuit du 16 au 17 octobre 1943, s'envola du terrain de l'Aigle dans la prairie, pour Londres, en réponse à l'appel du Général de Gaulle.

Une cérémonie, pour célébrer le 70<sup>ème</sup> anniversaire de ce moment historique, se déroulera à Manziat, le dimanche 27 octobre 2013.

Après un dépôt de gerbes au cimetière et une messe, un défilé se rendra au mémorial où un hommage lui sera rendu.

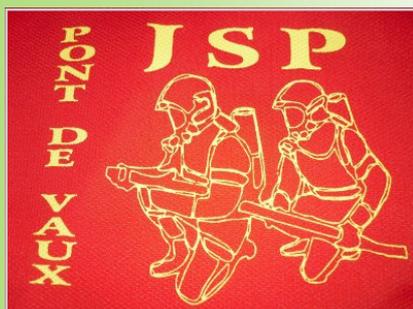
Une exposition sur les « Tirailleurs Marocains » sera ensuite inaugurée en Mairie, suivie d'un vin d'honneur.

Toute la population est invitée à partager cette commémoration.



## Bravo Victor GUINET

Ce jeune sapeur pompier de Manziat est en 3<sup>ème</sup> année de formation à Pont-de-Vaux.



Il a remporté, début juillet 2013, en Guadeloupe, le titre de :

**Champion de France,**

après avoir disputé la finale du parcours sportif des Jeunes Sapeurs-Pompiers, catégorie minime.



Ce trophée confirme sa brillante 1<sup>ère</sup> place en sélection départementale à Ambérieu et sa 3<sup>ème</sup> place en sélection régionale.

Toutes nos félicitations, Victor !

# Informations Mairie

## Décorations de fin d'année

La Commission 'Illuminations' est à la recherche de personnes susceptibles de l'aider à réaliser les décorations de Noël.

Si vous êtes intéressé(e) et que vous avez un peu de temps libre en journée en octobre/novembre, n'hésitez pas à nous rejoindre en vous faisant connaître en Mairie.

**Merci d'avance.**

## Opération brioches

Cette année, l'opération brioches au profit de l'ADAPEI aura lieu :

**le samedi 12 octobre 2013.**

Merci d'avance pour votre accueil vis-à-vis des membres des associations de la commune qui présenteront la brioche dans toutes les maisons du village.

## Inscription sur les listes électorales

Toute inscription doit impérativement être reçue en Mairie au plus tard le 31 décembre de l'année en cours pour être effective en mars de l'année suivante.

A cette fin, vous pouvez :

- soit vous présenter en Mairie muni(e) de votre carte d'identité en cours de validité et d'un justificatif récent de domicile.

- soit télécharger sur le site <http://siecles.insee.fr> un des trois formulaires proposés, le compléter puis le déposer ou l'envoyer en Mairie accompagné des justificatifs demandés.

## Fibre optique

Pour information, au 05 septembre 2013, le nombre d'abonnés FTTH (\*) sur MANZIAT pour l'accès au Très Haut Débit via le réseau fibre optique Li@in est de 38, dont 36 activés et 2 en cours de raccordement.

Parmi les 38 bénéficiaires du service FTTH (\*), figurent deux entreprises de MANZIAT.

(\* ) **FTTH** : 'fiber to the home' ce qui signifie littéralement en français : fibre optique jusqu'au domicile.



## Dates à venir sur le calendrier des fêtes pour le quatrième trimestre 2013

OCTOBRE		
<b>Mercredi 02</b>		- Elaboration du calendrier des fêtes
<b>Jeudi 03</b>		- Assemblée Générale du Sou des Ecoles Laïques
<b>Vendredi 04</b>		- Assemblée Générale de l'OGEC le soir
<b>Samedi 05</b>		- Bal de la Fête du Boudin
<b>Dimanche 06</b>		- Fête du Boudin : repas, prix cycliste, fête foraine et bal en matinée
<b>Jeudi 10</b>		- Journée de clôture des boulistes vétérans
<b>Vendredi 11</b>		- Assemblée Générale de l'harmonie la Jeanne D'Arc
<b>Mercredi 16</b>		- Assemblée annuelle de la paroisse à 20 h 30
<b>Samedi 19</b>		- Safari carnassiers de la société de pêche Le Goujon
		- Assemblée Générale de l'Union Musicale
<b>Dimanche 20</b>		- Safari carnassiers de la société de pêche Le Goujon
		- Repas poule au riz de l'école Saint-Joseph (S.H.R)
<b>Mardi 22</b>		- Concours de belote à la coinche du Club de l'Amitié à 13 h 30 (S.H.R)
<b>Samedi 26</b>		- Cross du Cœur secteur USEP La Prairie (au stade)
<b>Dimanche 27</b>		- Commémoration 70ème anniversaire de l'envol du Général De Lattre de Tassigny

### ! ATTENTION !

Le 70ème anniversaire de l'envol du Général de Lattre de Tassigny initialement prévu au calendrier des fêtes le dimanche 13 octobre 2013 aura lieu le dimanche 27 octobre 2013.

### Nouvelle manifestation

Le 30 novembre 2013 : Dernier concert de Nicolas PELLETIER et ses danseuses à 20 h 30 (Association Talent Caché).

NOVEMBRE		
<b>Samedi 09</b>		- Banquet du conseil municipal, des pompiers et du personnel communal
<b>Lundi 11</b>		- Commémoration de l'Armistice (le matin)
		- Loto du Sou des Ecoles Laïques
<b>Mardi 12</b>		- Assemblée Générale de la FNACA à 11 h
<b>Samedi 16</b>		- Concours de boules Challenge Gautheron Broyer 16 quadrettes 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> division (à Dommartin)
		- Choucroute de l'harmonie la Jeanne d'Arc, soirée dansante
<b>Samedi 23</b>		- Vente de fromage à l'école Saint-Joseph
		- Vente de saucisson beaujolais du Tennis Club le matin
<b>Samedi 30</b>		- Dernier concert de Nicolas PELLETIER et ses danseuses à 20 h 30 (Association Talent Caché)

DECEMBRE		
<b>Samedi 7</b>		- Vente de lasagnes à emporter de l'Essor Bresse Saône à 9 h (à Feillens et Bâgé)
<b>Samedi 14</b>		- Vente de truffes du Restaurant Scolaire (Place du marché)
		- Arbre de Noël de l'école Saint-Joseph
<b>Dimanche 15</b>		- Arbre de Noël du Sou des Ecoles Laïques
<b>Vendredi 27</b>		- Don du sang de 9 h 30 à 13 h
<b>Dans le mois</b>		- Vente d'huîtres et d'escargots de l'école Saint-Joseph (Place du marché)
		- Collecte de papiers de l'école Saint-Joseph

### Abréviations :

**A.S.F.** = Ancienne Salle des Fêtes  
**S.H.R.** = Salle Henri Renaud